24 AOUT 2010
DEPOT N° 24993

9 PLACE VENDOME

Société civile immobilière
Au capital de 9.285 €
Siège social 120 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine
428 811 574 RCS Nanterre

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES EN DATE DU 30 JUILLET 2010

L'AN DEUX MILLE DIX,
LE TRENTE JUILLET,
A 18 HEURES,

1- Les soussignées

	Associés	Nombre de parts sociales
1	**TRAJAN LUXEMBOURG II S.À R.L.** une société de droit luxembourgeois au capital de 90.000 €, dont le siège social est situé 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129735, représentée par Alan Dundon et Tim Otway, en leur qualité de gérants	1
2	**TRAJAN LUXEMBOURG S.À R.L.** une société de droit luxembourgeois au capital de 90.000 €, dont le siège social est situé 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129227, représentée par Alan Dundon et Tim Otway, en leur qualité de gérants	618
	TOTAL	**619**

associés de la société 9 PLACE VENDOME, une société civile immobilière au capital de 9.285 €, dont le siège social est situé 120 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 428 811 574 RCS Nanterre (la 'Société"), détenant ensemble l'intégralité du capital social de la Société ,

II- Après avoir pris connaissance des documents suivants

- une copie de la lettre d'information remise en main propre au Commissaire aux comptes de la Société ;
- un exemplaire des statuts actuels de la Société ;

un exemplaire du projet de nouveaux statuts de la Société ;

III- Après avoir constaté que l'ordre du jour porte sur les points suivants

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises
- Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour signature et formalités.

IV- Après avoir constaté que

Antony Goichon, Commissaire aux comptes de la Société, a été dûment informé du projet des décisions qui suivent.

V- Ont pris en conséquence les décisions suivantes

1. APPROBATION DES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES DECISIONS QUI SUIVENT SONT PRISES

Les associés décident d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises conformément aux articles 20 et 21.4 des statuts (sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) et déclarent avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

2. MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL DE LA SOCIETE

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Gérant, décident de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société, afin qu'il commence le 1er janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de l'année suivante.

Dans ce cadre, les associés décident, exceptionnellement, d'allonger la durée de l'exercice social en cours au 31 décembre 2010.

3. MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

En conséquence de la décision précédente et après avoir pris connaissance du rapport spécial du Gérant, les associés décident de modifier l'article 26 des statuts de la Société comme suit

" *Article 26 – Exercice social*

L'exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Exceptionnellement, l'exercice social clos le 31 décembre 2010 aura une durée de dix-sept (17) mois. "

4. POUVOIRS POUR SIGNATURE ET FORMALITÉS

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme des présentes par le Gérant ou d'un extrait du présent procès-verbal certifié conforme par le Gérant à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

* * *

Fait le 30 juillet 2010
En quatre (4) exemplaires originaux

TRAJAN LUXEMBOURG S.À R.L.
Par Alan Dundon et Tim Otway
Titre Gérant

TRAJAN LUXEMBOURG II S.À R.L.
Par Alan Dundon et Tim Otway
Titre Gérant